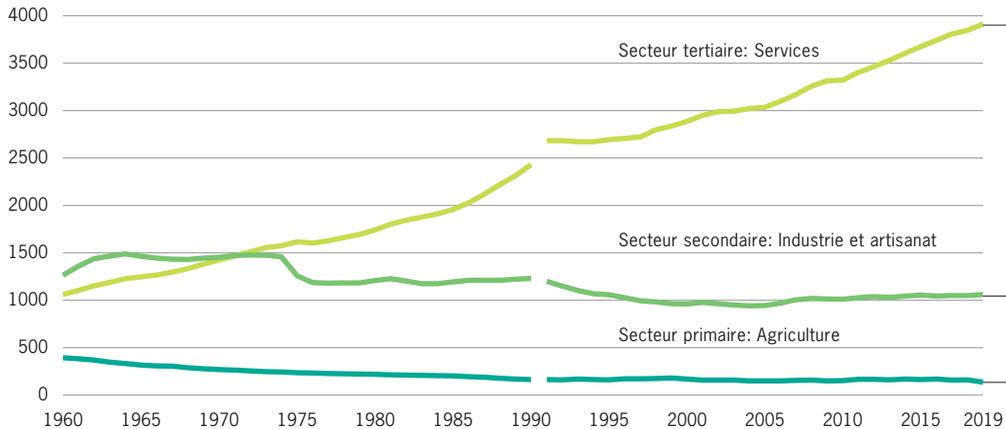


Vie active et rémunération du travail

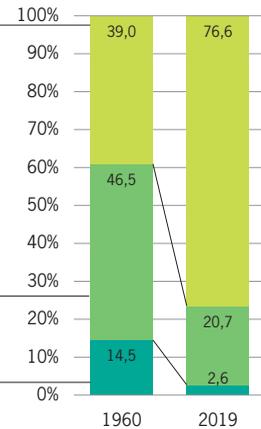
Panorama

De la société industrielle à la société des services

Personnes actives occupées¹, en milliers ...



... et en %



G 3.1

1 Depuis 1991, nouvelle méthode de calcul

De la société industrielle à la société des services

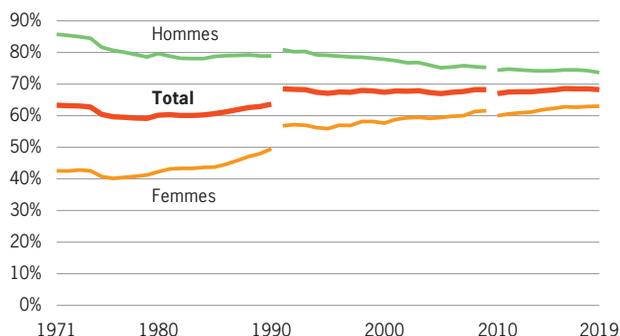
Le secteur industriel, qui employait encore près de la moitié des actifs occupés dans les années 1960, n'en comptait plus que le quart à la fin des années 1990. Il a continué depuis de perdre du terrain. En 2019, 77% des actifs occupés travaillaient dans le tertiaire. Ils n'étaient plus que 21% dans le secondaire à la même date. Néanmoins, le nombre absolu des personnes actives occupées dans le secteur secondaire en Suisse est stable depuis environ 25 ans. Le recul relatif du secteur secondaire s'explique par une plus forte progression de l'activité professionnelle dans le tertiaire.

Hausse de l'activité des femmes avec le développement du secteur tertiaire

Le développement du secteur tertiaire – principal facteur de croissance économique depuis les années 1970 – s'est accompagné d'une importante augmentation de la participation des femmes au marché du travail. Leur taux d'activité (15 ans et plus) est passé de 43% en 1971 à quelque 63% en 2019; durant la même période, le taux d'activité des hommes a fléchi de 86% à 74%. L'entrée en force des femmes sur le marché du travail a largement compensé les phénomènes ayant pesé sur le taux d'activité des hommes tels que l'allongement de l'espérance de vie (qui fait augmenter le nombre de non-actifs dans la population de référence de 15 ans et plus), l'allongement des études et des taux de retraite anticipée parfois élevés. De plus, l'âge légal de retraite des femmes a été relevé successivement en 2001 et 2005.

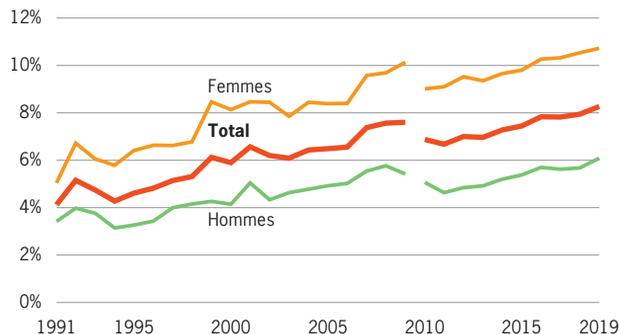
Plus encore que par le passé, les femmes occupent surtout des emplois dans le secteur des services. En 2019, la propor-

Personnes actives, en % de la population résidante permanente¹ G 3.2



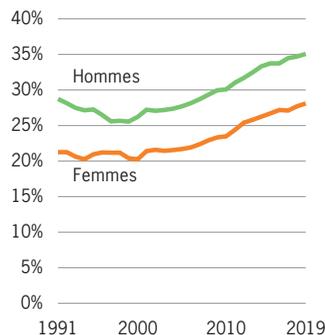
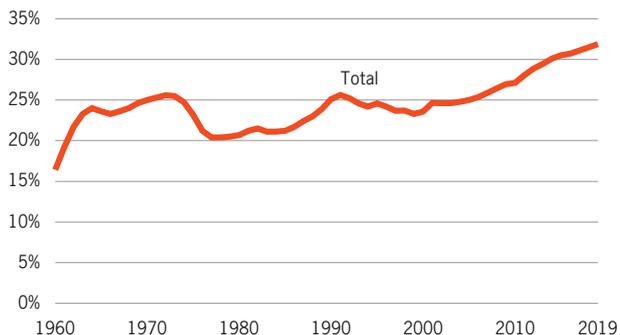
¹ 15 ans et plus
Depuis 1991 et 2010 nouvelle méthode de calcul

Personnes actives occupées avec plus d'un emploi¹ G 3.3

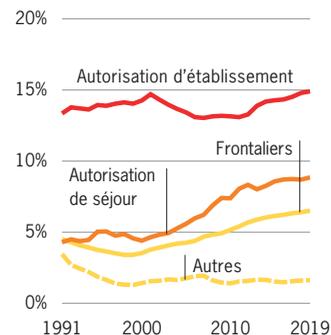


¹ sans les apprentis
Depuis 2010 nouvelle méthode de calcul

Etrangers, en % de la population active occupée



G 3.4



tion de femmes dans le tertiaire dépassait même légèrement celle des hommes (52%, y c. les frontalières et les résidentes de courte durée, contre 24% dans le secondaire).

Le travail à temps partiel: prédominance des femmes

L'importance du temps partiel s'accroît depuis plusieurs décennies. En 2019, 37% des actifs occupés travaillaient à temps partiel, contre 12% en 1970. Cette évolution est étroitement liée au développement de l'activité féminine et à l'expansion du secteur des services. Plusieurs éléments caractérisent le travail à temps partiel:

- La majorité des actifs occupés travaillant à temps partiel sont des femmes (75%), même si la part du temps partiel tend à augmenter chez les hommes.

- Les personnes de nationalité suisse travaillent plus souvent à temps partiel (41%) que celles de nationalité étrangère (27%).
- Les emplois à temps partiel se concentrent dans le secteur tertiaire (9 emplois à temps partiel sur 10).
- Le temps partiel est apparemment peu compatible avec des fonctions dirigeantes (seules 21% des personnes exerçant de telles fonctions en 2019 travaillaient à temps partiel).
- 40% des actifs occupés à temps partiel travaillent à moins de 50%.

Forte augmentation des frontaliers lors des quinze dernières années

Au 2^{ème} trimestre 2020, la Suisse comptait 332 000 frontaliers étrangers, soit une augmentation de +88% par rapport au trimestre correspondant de 2005 (+156 000 frontaliers). 65% des

frontaliers sont des hommes et 35% des femmes. La majorité des frontaliers provient de France (55%), suivi de l'Italie (23%) et de l'Allemagne (18%). Les frontaliers autrichiens ne représentent que 3%. Par rapport à 2005, la part des frontaliers provenant d'Italie et de France a augmenté (+0,8 points de pour cent respectivement +0,1 points de pour cent), tandis que celle d'Allemagne et d'Autriche était en recul (-0,9 points de pour cent respectivement -0,8 points de pour cent). Les quatre cinquièmes des frontaliers sont actifs occupés dans trois grandes régions de Suisse: 38% travaillent dans la Région Lémanique, 21% en Suisse du Nord-Ouest et 20% au Tessin (Espace Mittelland: 9%; Suisse orientale: 8%; Zurich: 3%; Suisse centrale: 1%). Au 2^{ème} trimestre 2020, 67% des frontaliers travaillaient dans le secteur tertiaire et 33% dans le secteur secondaire (secteur primaire: 1%). En comparaison dans le temps, le secteur tertiaire a fortement gagné en importance également pour ce groupe d'actifs occupés (+10 points de pour cent; secteur secondaire: -10 points de pour cent).

Recul des heures de travail et augmentation des vacances des salariés à plein temps sur dix ans

En 2019, 7,929 milliards d'heures de travail ont été dénombrées dans le cadre professionnel. Entre 2010 et 2019, la durée hebdomadaire effective de travail des salariés à plein temps (sans les salariés propriétaires de leur entreprise) a diminué de 19 minutes pour s'établir à 41 heures et 2 minutes. Quant aux vacances des salariés à plein temps, elles ont poursuivi leur progression régulière, passant de 5,0 à 5,2 semaines par année, soit un gain d'un jour.

Les indépendants se démarquent des salariés en ce qui concerne les heures de travail et les semaines de vacances. En 2019, les indépendants à plein temps travaillaient en moyenne dix heures de plus par semaine et s'accordaient sept jours de vacances en moins par an que les salariés à plein temps.

La main-d'œuvre étrangère: une composante essentielle du marché suisse du travail

La main-d'œuvre étrangère est une importante composante du marché suisse du travail et a contribué à la forte croissance que nous avons connue durant la deuxième moitié du siècle dernier. Toujours supérieure à 20% depuis les années 1960, la proportion d'étrangers dans la population active occupée a atteint 32% en 2019. Les étrangers jouent un rôle particulièrement important dans le secondaire, où ils représentent 39% des actifs occupés (2019), contre 30% dans le tertiaire.

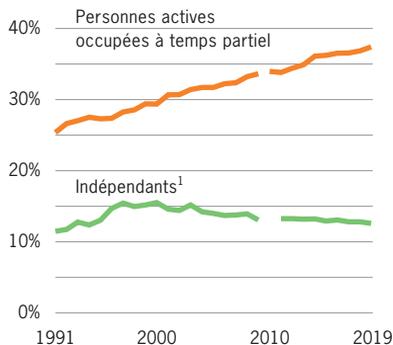
En 2019, 78% des actifs occupés étrangers étaient des ressortissants d'un pays de l'UE ou de l'AELE; deux tiers étaient soit de nationalité allemande (23%), italienne (21%) ou portugaise (19%).

Un huitième des actifs occupés sont des indépendants

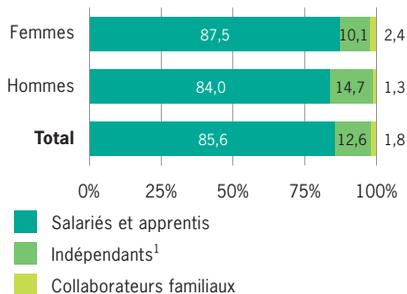
En dépit d'importantes fluctuations conjoncturelles, la part des indépendants n'a pratiquement pas varié au cours des 10 dernières années. Tant en 2009 qu'en 2019, la population active occupée compte 13% d'indépendants (y compris salariés propriétaires de leur entreprise). Ceci peut s'expliquer par des effets qui tendent à s'annuler: en période de faible conjoncture, il faut s'attendre à

Travail à temps partiel et activité des indépendants

En % des personnes actives occupées



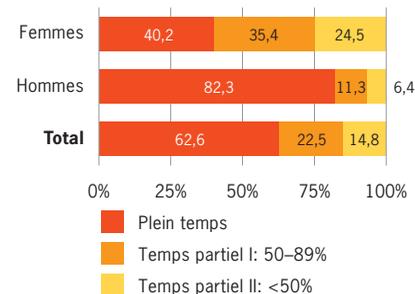
Statut d'activité, en 2019



1 Y c. les salariés dans leur propre entreprise

G 3.5

Taux d'occupation, en 2019



la fois à une réduction de l'activité indépendante provoquée par une plus faible capacité des petites entreprises à résister à une longue période de déprime économique et à une augmentation du nombre de travailleurs indépendants causée par la hausse du chômage (l'exercice d'une activité indépendante pouvant constituer une alternative à l'emploi salarié). En période de haute conjoncture, il faut s'attendre à une inversion de ces mécanismes, leurs effets tendant eux aussi à se compenser.

Près d'une personne sur cinq quitte son travail en l'espace d'un an

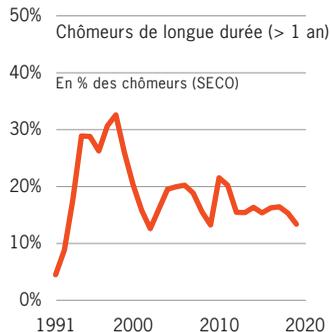
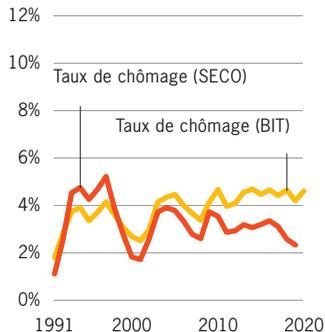
19% des personnes qui exerçaient une activité professionnelle en 2018 ont quitté leur poste de travail en l'espace d'un an; elles ont soit changé d'emploi (13%), soit changé de statut sur le mar-

ché du travail (6%; chômage au sens du BIT ou retrait de la vie active). On n'observe pas de différences entre les sexes si l'on considère uniquement les changements d'emploi (taux de rotation des hommes ainsi que des femmes: 13%). 23% des personnes actives occupées de 15 à 24 ans ont changé d'emploi entre 2018 et 2019. La part des changements d'emploi diminue ensuite avec l'âge. Le taux de rotation net est aussi particulièrement élevé pour les salariés ayant un faible revenu horaire.

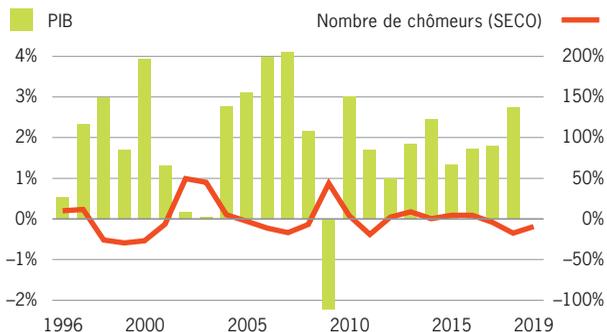
Chômage

La statistique publique de la Suisse considère le phénomène du chômage en s'appuyant sur deux différentes sources. Premièrement, la statistique mensuelle des chômeurs inscrits établie par le SECO. Cette statistique est très appropriée pour l'observation

Chômage

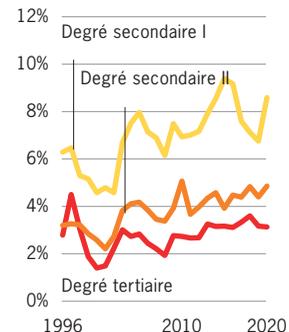
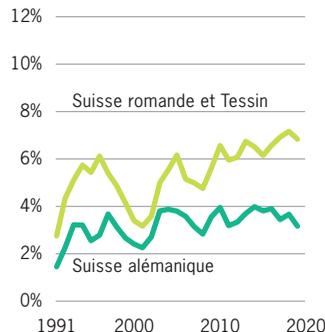
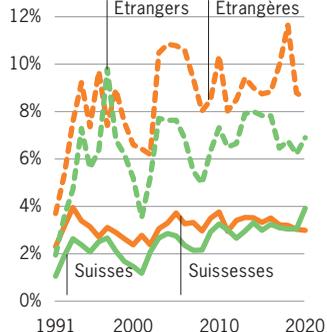
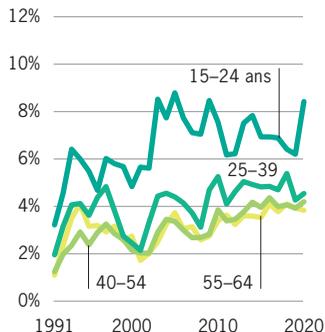


Taux de variation annuel



G 3.6

Taux de chômage (BIT) pour différents groupes de la population



des évolutions conjoncturelles actuelles. Elle ne couvre cependant pas l'ensemble du phénomène du chômage. Deuxièmement, la statistique trimestrielle du chômage au sens du BIT, publiée par l'OFS depuis 1991, qui repose sur les normes internationales en vigueur et qui inclut aussi les chômeurs non inscrits.

Conjoncture et chômage

Jusqu'au début des années 1990, le chômage n'était pas un problème en Suisse. Le taux de chômage n'a ainsi jamais dépassé 1% depuis 1940. Cette stabilité exceptionnelle est due à plusieurs facteurs:

- La politique à l'égard des étrangers a permis d'amortir les conséquences sur l'emploi des fluctuations conjoncturelles.
- Pendant longtemps, l'offre et la demande de travail des Suisses (respectivement de la population et des entreprises) ont évolué en grande partie parallèlement, selon le cycle économique.
- Durant les années de crise, les entreprises ont limité les licenciements parce qu'elles ne voulaient pas compromettre la paix du travail dont elles étaient les premières à bénéficier en période de haute conjoncture.
- La structure des branches économiques était relativement équilibrée en Suisse; on y trouvait en particulier peu d'entreprises dans les branches à problèmes (industries extractives, métallurgie).

A partir de 1991, les taux de chômage ont augmenté massivement en Suisse. Deux raisons expliquent cette évolution: d'une part, la récession et, d'autre part, le fait que la population étrangère n'a pas été évincée du marché du travail, contrairement à

ce qui s'était passé lors des crises précédentes. Depuis lors, les fluctuations conjoncturelles ont un impact beaucoup plus fort sur les taux de chômage.

Au 2^{ème} trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT s'élevait en Suisse à 4,6%; au sein de l'UE, il s'élevait à 6,9%. En comparaison internationale, la Suisse présente donc un faible taux de chômage.

19% de la population active a été inscrite au chômage au cours des cinq dernières années; toutefois, une majorité n'y est restée que pendant une brève période.

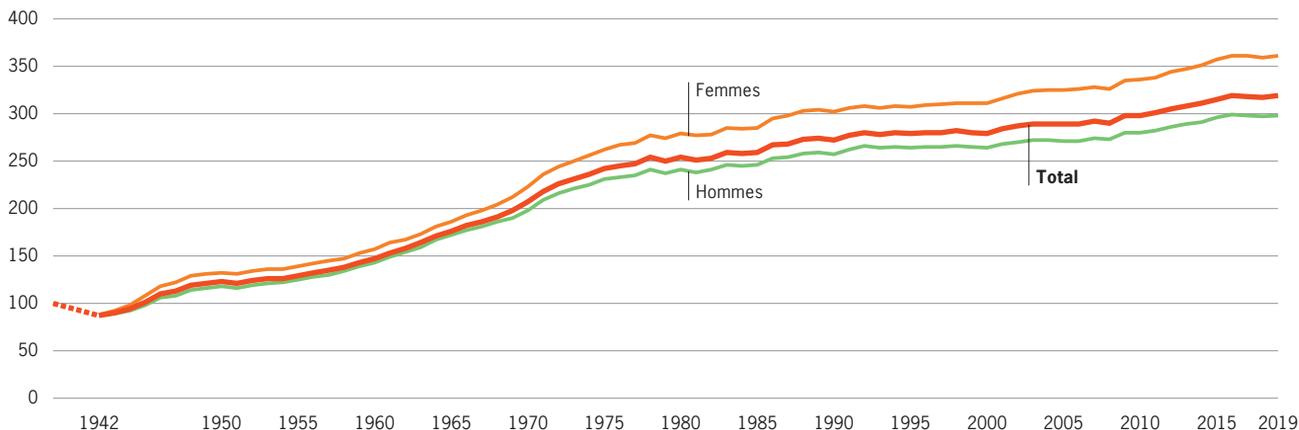
Qui sont les personnes au chômage?

Le chômage ne frappe pas dans la même mesure tous les groupes de population. Le taux de chômage au sens du BIT reste plus élevé

- parmi les personnes peu qualifiées;
- parmi les jeunes (15–24 ans): leur taux de chômage s'est toujours situé nettement au-dessus de celui de la population active dans son ensemble;
- parmi les étrangers (qui présentent entre autres un niveau de qualification en moyenne plus faible);
- parmi les femmes: leur taux de chômage est de 0,5 point de pourcent plus élevé que celui des hommes;
- dans la région lémanique et au Tessin.

Evolution des salaires réels

De 1950 à 1978, hormis en 1951, les salaires réels ont augmenté chaque année (+2,6% en moyenne annuelle). Depuis 1979, l'année du deuxième choc pétrolier, l'évolution du salaire



réel présente un schéma en dents de scie oscillant de façon très irrégulière autour de la valeur nulle. Sur les dix années, de 2000 à 2009, les salaires réels ont augmenté de 0,6% en moyenne annuelle et de 1% dans la période 2010 à 2016. En 2017 et 2018, une assez forte inflation conjuguée à une faible augmentation des salaires nominaux a conduit à un recul des salaires réels de respectivement -0,1% et -0,4%. En 2019, le pouvoir d'achat des salaires, résultat d'un plus grand ajustement des salaires nominaux (+0,9%) par rapport à l'inflation (+0,4), a augmenté pour la première fois depuis 2 ans (+0,5%).

Niveau des salaires

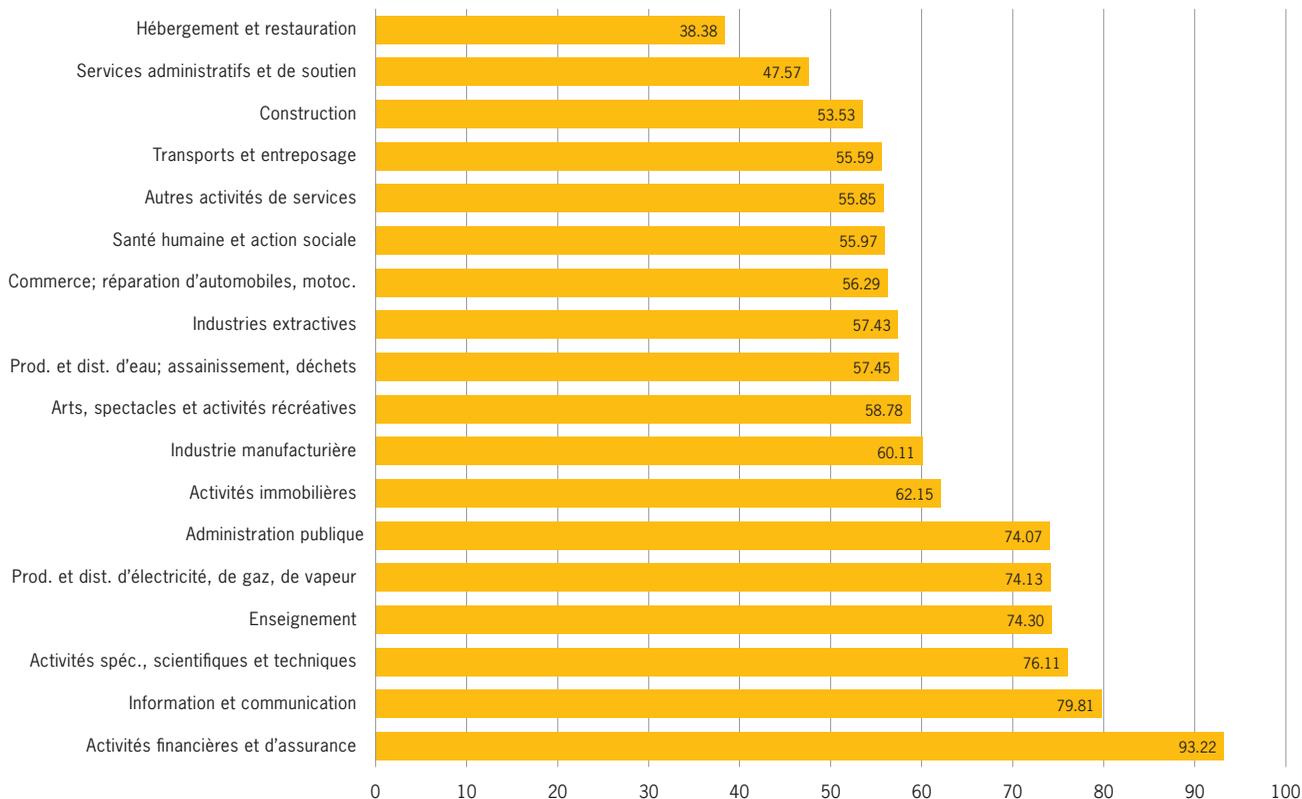
Le salaire médian était en 2018 de 6538 francs bruts par mois pour un poste à plein temps (valeur médiane du secteur privé et public réunis; salaire brut y compris un douzième du 13^e salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels). Les 10% des salariés les moins bien rémunérés ont tous gagné moins de 4302 francs par mois alors que les 10% les mieux payés gagnent tous plus que 11 698 francs. Le rapport entre ces deux valeurs est un indicateur de la disparité des salaires.

Le niveau des salaires dépend de plusieurs facteurs. En voici quelques-uns:

Coûts de la main d'œuvre par sections économiques, en 2018

G 3.8

En francs par heure, secteurs privé et public



Branche économique: en Suisse, le paysage salarial présente de fortes disparités selon les branches économiques. Les niveaux de rémunération sont clairement supérieurs au salaire médian dans les activités économiques à forte valeur ajoutée telles que les activités informatiques et services d'information (9000 francs), l'industrie pharmaceutique (9747 francs) ou encore les services financiers (9921 francs). Au bas de l'échelle des salaires, on retrouve l'industrie textile et de l'habillement (5095 francs), le commerce de détail (4875 francs), l'hébergement et la restauration (4412 francs) et les services personnels (4144 francs).

Grande région: le paysage des salaires en Suisse diffère significativement selon les espaces considérés. Pour les emplois les plus qualifiés, les niveaux de rémunération sont régulièrement plus élevés dans les régions de Zürich (9221 francs) et du Nord-Ouest (BS, BL, AG) avec 8874 francs. A l'autre bout de l'échelle régionale des salaires, on retrouve le Tessin, qui connaît les plus bas niveaux de rémunération, que ce soit pour les emplois les plus qualifiés (7367 francs) ou pour ceux qui exigent le moins de qualification (4222 francs). Cette hiérarchie régionale des salaires s'explique en grande partie par la concentration de branches économiques à forte valeur ajoutée dans certains espaces ainsi qu'aux spécificités structurelles des marchés régionaux du travail.

Sexe: dans l'ensemble de l'économie, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes a atteint 11,5% en 2018 contre 12,0% en 2016 et 12,5% en 2014. Dans le secteur privé, les femmes ont gagné en 2018 14,4% de moins que les hommes alors que dans le secteur public, cette différence globale est de 11,4%. Ce différentiel des niveaux de rémunération entre les sexes

s'explique en partie par des profils structurels et des activités exercées différentes (notamment le niveau de responsabilité du poste occupé ou la branche économique). Ces écarts salariaux mettent en évidence l'insertion professionnelle inégale qui existe entre le personnel féminin et masculin sur le marché du travail.

Le différentiel salarial entre les sexes est d'autant plus marqué que la position dans la hiérarchie est élevée. Ainsi, les femmes occupant les postes à haute responsabilité gagnent 8872 francs bruts alors que la rémunération de leurs collègues masculins – occupant le même niveau de responsabilité – se monte à 10 893 francs, soit une différence de 18,6%. L'écart salarial en défaveur du personnel féminin est moins marqué pour les postes de travail exigeant des niveaux plus bas de responsabilité (9,4%) et de 7,6% pour les femmes sans fonction de cadre.

En 2018, la répartition des femmes et des hommes en fonction des classes salariales était la suivante: 58,3% des postes dont le niveau de salaire est inférieur à 4500 francs bruts par mois sont occupés par des femmes. A l'inverse, 82,4% des emplois dont la rémunération dépasse 16 000 francs bruts mensuels sont occupés par des hommes.

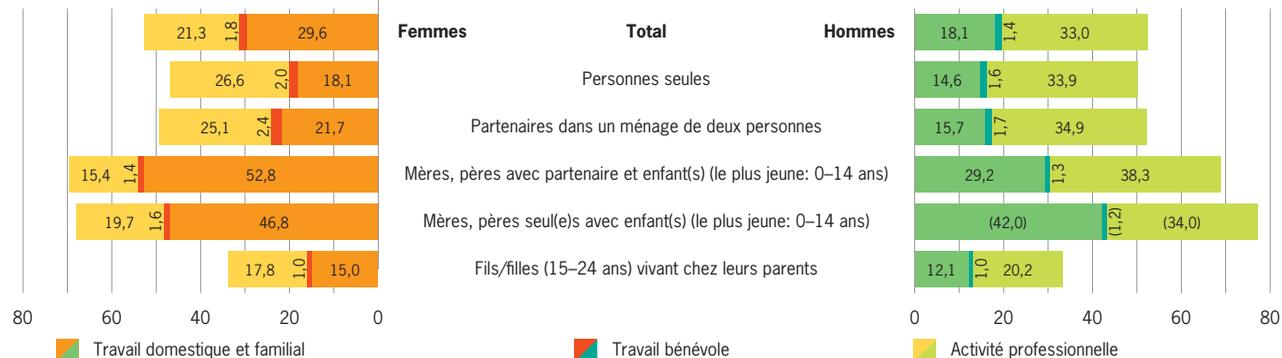
Coûts de la main-d'œuvre

Les coûts de la main-d'œuvre correspondent aux charges supportées par les entreprises pour l'emploi du personnel salarié. Constitués des salaires et traitements (79,5%), des cotisations sociales à la charge des employeurs (17,3%) et d'autres frais liés notamment à la formation professionnelle et au recrutement (3,2%), ils se sont élevés en 2018 à fr. 61.90 en moyenne par heure travaillée pour l'ensemble de l'économie.

Nombre d'heures consacrées à l'activité professionnelle, au travail domestique et familial et au travail bénévole, en 2016

G 3.9

Selon la situation familiale, en heures par semaine¹



¹ Population résidante permanente de 15 à 64 ans

Fortes variations selon les branches économiques: les branches du secteur des services générant une forte valeur ajoutée ont affiché en 2018 les coûts horaires moyens les plus hauts. Avec fr. 93.20 par heure, les «activités financières et d'assurance» étaient suivies par la branche «information et communication» (fr. 79.80), par les «activités spécialisées, scientifiques et techniques» (fr. 76.10) et par l'«enseignement» (fr. 74.30). C'est également dans le secteur tertiaire qu'ont été enregistrés les coûts horaires les plus bas. Ils se sont chiffrés à fr. 47.55 pour la branche des «activités de services administratifs et de soutien», comprenant notamment les activités des agences de travail temporaire et à fr. 38.40 dans l'«hébergement et restaura-

tion». Les écarts étaient moins marqués entre les branches du secteur secondaire, où les coûts par heure travaillée variaient de fr. 74.15 pour la «production et distribution d'énergie» à fr. 53.55 dans la «construction».

Coûts de la main-d'œuvre plus bas dans les petites entreprises: le coût du travail auquel l'employeur doit faire face varie non seulement en fonction de la branche économique, mais également de la taille de l'entreprise. En considérant l'ensemble de l'économie, le coût horaire moyen supporté par les petites entreprises comptant moins de 10 salariés était 17,4% inférieur à celui mesuré dans les entreprises de 50 salariés ou plus (fr. 53.65, respectivement fr. 65.00). Les différences s'expliquent essentiel-

lement par les écarts de rémunération: les salaires et traitements perçus en 2018 par les employés des petites entreprises étaient inférieurs de 15,5% à ceux versés dans les entreprises comptant 50 salariés ou plus. Cette situation n'est toutefois pas propre à toutes les branches économiques. Des coûts horaires moyens dont le niveau était peu influencé par la taille des entreprises ont été enregistrés en particulier dans les «activités financières et d'assurance» (+1,9% dans les entreprises de moins de 10 salariés), dans les «activités de services administratifs et de soutien» (+0,2%) et dans la «santé humaine et action sociale» (-2,1%).

Travail non rémunéré: travail domestique et familial

Par travail non rémunéré, on entend les activités non rétribuées qui pourraient théoriquement être accomplies contre rémunération par une tierce personne: travail domestique et familial, activités bénévoles au sein d'associations et d'organisations et aide aux connaissances et à la parenté. Le domaine auquel est consacré le plus de temps est celui du travail domestique et familial. Les données les plus actuelles portent sur l'année 2016.

Si l'on additionne les heures du travail rémunéré et celles du travail domestique et familial et du travail bénévole, les hommes et les femmes de 15 à 64 ans arrivent à un volume de temps équivalent (près de 53 heures par semaine). Les femmes investissent plus de temps dans les tâches ménagères et familiales (29,6 heures par semaine) que les hommes (18,1 heures par semaine). C'est l'inverse en ce qui concerne le travail rémunéré (21,3 heures pour les femmes et 33,0 heures pour les hommes).

Du fait du cumul de leur activité professionnelle et des tâches domestiques et familiales ainsi que du travail bénévole, les mères

et pères avec enfant(s) dans le ménage doivent souvent faire face à un nombre très élevé d'heures de travail. Dans un couple élevant un ou plusieurs enfants de moins de 15 ans, les femmes travaillent en moyenne 69,6 heures par semaine et les hommes 68,8 heures. Les mères seules avec enfant(s) dans le ménage assument un horaire de travail comparable.

Travail bénévole organisé et informel

20% de la population résidante permanente de 15 ans et plus en Suisse accomplit un travail bénévole organisé (activité non rémunérée dans une association ou une organisation). Ces personnes y investissent en moyenne 12,8 heures par mois. Les hommes sont généralement plus actifs dans ce domaine que les femmes (21,7% contre 17,4%).

32% de la population résidante permanente de 15 ans et plus en Suisse se consacre à des travaux bénévoles informels (prestations d'entraide non rémunérées à des parents ou des connaissances ne vivant pas dans le même ménage). Ces personnes y investissent en moyenne 15,2 heures par mois. Contrairement à ce qui se passe pour le travail bénévole organisé, les femmes fournissent plus souvent que les hommes des prestations de bénévolat informel (34,9% des femmes contre 28,4% des hommes).

Glossaire

Accords salariaux

Accords conclus entre les partenaires signataires de CCT sur le montant et le mode de l'adaptation des salaires effectifs ainsi que sur les salaires minimaux et éventuellement la durée du travail ou autres conditions de rémunération. Toute évolution salariale qui résulte directement de dispositions conventionnelles est assimilée à un accord salarial.

Chômage

La statistique publique suisse fait une distinction entre les deux notions «chômeurs inscrits» et «chômeurs au sens du BIT» (Bureau international du travail). Le terme de «chômeurs inscrits» est utilisé en relation avec la statistique du chômage du SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie), tandis que l'on parle de «chômeurs au sens du BIT» dans la statistique de l'OFS.

Les **chômeurs inscrits** sont des personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et qui sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, indifféremment du fait qu'elles touchent ou non une indemnité de chômage. Les chômeurs en fin de droits continuent de figurer dans la statistique s'ils restent inscrits auprès de l'office du travail. Ne font pas partie des chômeurs inscrits les personnes en gain intermédiaire et celles qui suivent un programme d'occupation ou de perfectionnement.

Les **chômeurs au sens du BIT** sont les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence,

- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes
- et qui étaient disponibles pour travailler.

Selon cette définition, qui correspond aux normes internationales, le nombre des chômeurs au sens du BIT comprend également les chômeurs en fin de droit qui ne sont plus inscrits dans un office régional de placement mais qui cherchent activement du travail, de même que les femmes au foyer qui souhaitent reprendre une activité professionnelle ou les étudiants qui cherchent un emploi pour les vacances.

Finalement, la notion apparentée de **demandeurs d'emploi inscrits** regroupe toutes les personnes inscrites auprès d'un office régional de placement. Les demandeurs d'emploi inscrits sont constitués de deux groupes: les chômeurs et les demandeurs d'emploi non-chômeurs. Ces derniers sont inscrits auprès des offices régionaux de placement, mais, à la différence des chômeurs, ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou ont un emploi. Il s'agit principalement de personnes en programme d'emploi temporaire, en programme de reconversion et de perfectionnement ou en gain intermédiaire.

Conflit collectif du travail

Un **conflit du travail** est un désaccord qui porte sur un problème ou un groupe de problèmes à propos duquel ou desquels il existe un différend entre des travailleurs et des employeurs, ou à propos duquel ou desquels une revendication a été formulée par des travailleurs ou des employeurs, ou à

propos duquel ou desquels des travailleurs ou des employeurs soutiennent les revendications ou les doléances d'autres travailleurs ou employeurs.

Une **grève** est un arrêt temporaire du travail déclenché par un (ou des) groupe(s) de travailleurs en vue d'imposer ou de s'opposer à une exigence ou de formuler des doléances, ou de soutenir d'autres travailleurs dans leurs revendications ou doléances.

Un **lock-out** est la fermeture temporaire totale ou partielle d'un ou plusieurs lieux de travail, ou les mesures prises par un ou plusieurs employeurs pour empêcher les travailleurs d'exécuter normalement leur travail, en vue d'imposer ou de s'opposer à une exigence ou de soutenir les revendications ou les doléances d'autres employeurs.

Contrat-type de travail (CTT)

Par le **contrat-type de travail** (CTT) sont établies des clauses sur la conclusion, l'objet et la fin de diverses espèces de contrats de travail. Le Conseil fédéral édicte les contrats-types valables pour plusieurs cantons; les cantons sont compétents dans les autres cas. Le CTT est régi par les articles 359 à 360 du Code des obligations (CO). Sauf accord contraire, le CTT s'applique directement aux rapports de travail qu'il régit. Les cantons sont tenus d'édicter des contrats-types pour les travailleurs agricoles et le service de maison; notamment, ces contrats-types règlent la durée du travail et du repos et les conditions de travail des travailleuses et des jeunes travailleurs.

CTT avec salaires minimaux impératifs: CTT édictés en application de l'art. 360a du Code des obligations (CO). Il s'agit de CTT d'une durée limitée prévoyant des salaires minimaux impératifs. Si, au sein d'une branche économique ou d'une profession, les salaires usuels dans la localité, la branche ou la profession font l'objet d'une sous-enchère abusive et répétée et qu'il n'existe pas de convention collective de travail

(CCT) contenant des dispositions relatives aux salaires minimaux pouvant être étendue, l'autorité compétente peut édicter, sur proposition d'une commission tripartite instituée par la Confédération ou un canton, un CTT fixant des salaires minimaux. Il ne peut pas être dérogé à un CTT au sens de l'art. 360a CO en défaveur du travailleur (art. 360d, al. 2, CO).

Coût du travail

Le coût du travail correspond à l'ensemble des dépenses qui incombent à l'employeur pour l'emploi du personnel salarié. Ils est composé des salaires et traitements, des cotisations sociales à la charge de l'employeur et d'autres frais (formation professionnelle, recrutement, etc.).

Convention collective de travail (CCT)

Une CCT est un accord passé entre, d'une part, une (ou plusieurs) association(s) d'employeurs et/ou un (ou plusieurs) employeur(s) et, d'autre part, une (ou plusieurs) association(s) de travailleurs afin d'établir en commun des clauses sur la conclusion, l'objet et la fin des contrats individuels de travail (dispositions normatives). Une CCT peut également contenir d'autres clauses pourvu qu'elles concernent les rapports entre employeurs et travailleurs (dispositions semi-normatives); elle peut même être limitée à ces clauses. La convention peut en outre régler les droits et obligations réciproques des parties contractantes (dispositions obligatoires directes), ainsi que le contrôle et l'exécution des clauses prévues.

Demande de travail

La demande de travail est la quantité de travail demandée par les employeurs. Elle se compose des emplois (places occupées) et des places vacantes.

Indice des salaires

L'indice suisse des salaires (ISS) est un indicateur annuel de l'évolution nominale et réelle des salaires en Suisse. Il est établi sur la base des salaires bruts mensuels, y compris les allocations de renchérissement et le 13^e salaire.

L'ISS (indice de type Laspeyres-prix) mesure l'évolution du salaire qui reflète uniquement le prix du travail. Pour ce faire, le calcul de l'ISS va, en partie, éliminer l'impact des évolutions de salaires induites par l'évolution de la structure des personnes salariées. L'indice des salaires réels est obtenu en déflatant l'indice des salaires nominaux avec l'indice des prix à la consommation en moyenne annuelle qui mesure l'inflation.

Offre de travail

L'offre de travail est la quantité de travail offerte par les travailleurs. Elle se compose des personnes actives occupées et des chômeurs au sens du BIT.

Personnes actives

Sont considérées comme actives, les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail.

Personnes actives occupées

Selon l'ESPA (enquête suisse sur la population active), sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de ser-

vice militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant

- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans rémunération.
- Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé): les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement, conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées.

La définition utilisée dans la SPAO (statistique de la population active occupée) ne considérait initialement que les activités professionnelles d'au moins six heures de travail par semaine. En 2002, la SPAO a adopté la définition recommandée par le Bureau international du travail (au moins 1 heure par semaine), laquelle est également appliquée dans le cadre de l'ESPA. Les chiffres de la SPAO ont été révisés rétrospectivement jusqu'à 1991.

La définition des personnes actives occupées utilisée dans le RFP (recensement fédéral de la population) a été changée à plusieurs reprises depuis 1900: jusqu'en 1930, les personnes recensées devaient indiquer si elles étaient habituellement actives occupées; après cette date, c'est la notion plus courante sur le plan international d'activité actuelle qui a été employée. Jusqu'en 1960, on n'a tenu compte que des personnes travaillant à plein temps; en 1970 et en 1980, les activités de 6 heures au moins ont été recensées; en 1990, la durée minimale de travail a été

abaissée à 1 heure. Dès 2010, le relevé structurel (RS) réalisé dans le cadre du nouveau système de recensement annuel de la population se base également sur cette définition.

Salaire

Le salaire correspond à la rémunération du travail (en espèce ou en nature) effectué par une personne pour le compte d'une autre personne en vertu d'un contrat écrit ou oral. Cette autre personne peut être une personne physique ou une personne morale (entreprise, institution à but non lucratif ou administration publique). La notion de salaire ne couvre ainsi pas les revenus de l'activité indépendante qui est réalisée pour son propre compte. Il est d'usage de faire la distinction entre salaire brut (avant déduction des cotisations sociales à charge du salarié) et salaire net (après déduction).

Taux d'actifs occupés

Le taux d'actifs occupés exprime la proportion de personnes actives occupées dans la population de référence.

Taux d'activité

Le taux d'activité exprime la proportion de personnes actives dans la population de référence.

Taux de chômage

Le taux de chômage donne la proportion de personnes au chômage dans la population active. Là encore, on distingue deux définitions, selon qu'il est question de chômeurs inscrits ou de chômeurs au sens du BIT. A noter aussi que l'effectif de la population active n'est pas déterminé de la même manière.

Le **taux de chômage du SECO** est égal au nombre des chômeurs inscrits (selon le SECO) par rapport à l'effectif de la population active selon le relevé structurel. Il est nécessaire de recourir aux chiffres du relevé structurel pour pouvoir calculer des taux de chômage cantonaux et communaux.

Le **taux de chômeurs au sens du BIT** de l'OFS donne la proportion de chômeurs au sens du BIT (définition internationale) au sein de la population active. La population active selon l'ESPA (enquête suisse sur la population active) et selon la statistique du chômage au sens du BIT se réfère au concept de population résidente permanente. Le numérateur et le dénominateur se réfèrent à la même période.

Travail bénévole informel

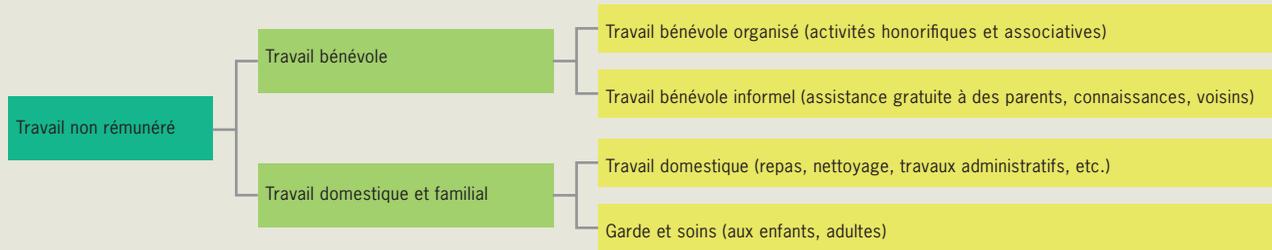
Prestations non rémunérées fournies à titre volontaire à des ménages tiers (entraide de quartier, garde d'enfants de tiers, soins aux adultes, services rendus à des tiers tels que travaux domestiques, transports ou jardinage, etc.).

Travail bénévole organisé

Charges exercées à titre honorifique ou activités non rémunérées en faveur d'une organisation, d'une association ou d'une institution publique.

Travail domestique et familial

Tâches non rémunérées effectuées à l'intérieur du ménage (repas, lessive, nettoyage, courses, travaux manuels, soins aux animaux domestiques et aux plantes, travaux administratifs, garde d'enfants, soins aux malades, etc.).



Travail non rémunéré

Prestations non rétribuées qui, en théorie, pourraient être fournies contre rémunération par des tiers (critère «de la tierce personne»), contrairement à des activités comme la formation continue, les loisirs, ou la satisfaction de besoins élémentaires (manger, dormir, etc.). Terme générique regroupant le travail bénévole informel et organisé, ainsi que le travail domestique et familial (voir les définitions correspondantes et G 3.10).